



AUDIENCE INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION



PROTECTION FONCTIONNELLE JURIDIQUE ET FINANCIÈRE DES POLICIERS RENFORCÉE !

Alliance Police Nationale et UNSA-Police
reçus le 28 août 2023 réitèrent leurs exigences
à mettre en oeuvre sans délai :

1 - PROTECTION FONCTIONNELLE FINANCIERE :



- Maintien de l'intégralité des primes

2 - OBLIGATION CONTRAIGNANTE :

- Modification de l'interdiction d'exercer le métier de Policier par une interdiction d'exercer sur la voie publique permettant le maintien du salaire.

3 - PROTECTION FONCTIONNELLE JURIDIQUE :

- La protection fonctionnelle doit être automatique et sans délai.

La protection fonctionnelle doit être accordée pour les blessures involontaires (accidents de la route, etc...)

- Mise en place d'une cellule Nationale déclinée ensuite par zone et par département avec un référent formé et qualifié dans chaque service.

- Prise de décision de l'octroi de la protection fonctionnelle par le chef de service et non plus comme actuellement sous l'autorité du secrétariat du ministère.

Les bureaux Nationaux, le 29 août 2023